

Le coût des enquêtes publiques

Léon Grzeskowiak, vice-président CNCE



Je suppose que la plupart d'entre vous ont un jour été confrontés à la déclaration suivante :

« Les commissaires enquêteurs coûtent trop cher ! ».

Ce reproche a fait l'objet d'une question écrite, posée par le Sénateur Jean Faure au ministère de l'Écologie en 2007¹.

Le Sénateur estimait que le dispositif d'indemnisation des commissaires enquêteurs : « est particulièrement lourd de conséquences pour les petites communes qui ont plusieurs enquêtes publiques à mener dans la même année ».

La réponse du ministère est tout à l'honneur des commissaires enquêteurs :

« Les commissaires enquêteurs jouent un rôle primordial dans la procédure d'enquête publique. Ils garantissent au public le respect de ses droits d'information et de participation et se doivent de rendre un avis sur le projet soumis à enquête. Leur très forte implication dans l'analyse de dossiers parfois très techniques justifie une indemnisation équitable du travail fourni. Cette juste indemnisation concourt elle-même à garantir le bon respect de la procédure d'enquête publique et la qualité satisfaisante des rapports et conclusions du commissaire-enquêteur. En outre, elle constitue une charge financière devant être mise en perspective avec le coût

total de l'ouvrage, assuré par le maître d'ouvrage. Par conséquent, il n'est pas envisagé de prendre des mesures particulières pour atténuer l'incidence budgétaire des modalités de rémunération des commissaires enquêteurs sur les petites communes. »

Ce texte avait alors fait l'objet d'un commentaire de la CNCE, dans le bulletin 65 de mars 2009 :

« "L'enquête publique coûte trop cher". Ce reproche, souvent entendu, porte ici sur la rémunération des commissaires enquêteurs. Ce débat est un faux problème et notre ministère de tutelle y répond parfaitement.

On soulignera que cette "juste rémunération" est à mettre en regard, par exemple, du coût des études pour réaliser le dossier mis à l'enquête publique, des coûts de reprographie, ou du coût des publications officielles réglementaires dans la presse, qui souvent, dépassent les indemnités accordées au commissaire enquêteur ».

Il est alors apparu opportun à la CNCE, dans le cadre de la mission du Conseil

d'État chargée d'évaluer le traitement des procédures relatives aux enquêtes publiques par les tribunaux administratifs, de présenter au groupe de travail une synthèse sur la base d'un éventail de prix détaillés des différents types d'enquêtes, afin de le sensibiliser sur la part qui revient au commissaire enquêteur.

Il s'agit en fait de mettre en évidence la marginalité du montant qui est attribué au commissaire enquêteur, par rapport au coût total de l'enquête.

Nous vous avons alors demandé de nous fournir les éléments susceptibles d'établir le coût des enquêtes publiques, en s'appuyant sur des données factuelles.

Je remercie les compagnies qui ont participé à cette enquête, les maîtres d'ouvrage ne souhaitant pas toujours communiquer le montant des études engagées pour élaborer leurs projets soumis à enquêtes publiques.

Les réponses obtenues, pas très nombreuses et pas toujours exploitables, ont cependant permis d'établir une grille du "coût" des enquêtes publiques, que

¹ Question écrite n° 00539 de M. Jean Faure (Isère) publiée dans le JO Sénat du 05/07/2007 - page 1161 / Réponse du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire publiée dans le JO Sénat du 29/05/2008 - page 1055

The screenshot shows the official website of the French Senate (Sénat). The header includes the Senate logo and the motto "LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ". Navigation tabs include "Travaux parlementaires", "Vos sénateurs", "Europe & International", "Territoires", "Connaitre le Sénat", and "Espace presse". A search bar and date "15 novembre 2013" are visible. The main content area displays a "Question écrite n° 00539 de M. Jean Faure (Isère - UMP)" dated 05/07/2007, concerning the remuneration of public inquiry commissioners for small municipalities. Below the question, the "Réponse du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire" dated 29/05/2008 is shown. The right sidebar contains various links like "Accès rapide", "Mon Sénat", "Agenda du Sénat", and "Accès thématiques".

Type d'enquête	Coût total de l'enquête	Constitution du dossier, duplication, frais divers		Frais de publicité		Indemnisation du CE	
Élaboration ou révision de PLU	21 700€	19 000€	88%	1 400€	6%	1 300€	6%
Modification de POS ou PLU	6 200€	3 600€	58%	1 200€	19%	1 400€	23%
DUP et parcellaire	27 400€	23 000€	84%	2 500€	9%	1 900€	7%
ICPE	42 900€	39 000€	91%	1 800€	4%	2 100€	5%
Loi sur l'eau	81 300€	77 000€	95%	2 200€	3%	2 100€	2%

nous avons ventilé par type d'enquête et par imputation des dépenses. Les 31 réponses exploitables recouvrent 12 départements, le tableau est explicite.

Quelques commentaires

L'indemnisation du commissaire enquêteur ne représente que 2 à 7% du coût total des enquêtes.

Pour les enquêtes de modification de PLU, le coût du dossier est nettement moins important, aussi la part relative accordée au commissaire enquêteur s'élève alors à 23%. Cependant, en valeur absolue, elle reste très proche des autres enquêtes d'urbanisme.

Les enquêtes ICPE sont caractérisées par le poste très élevé d'établissement du

dossier, entraînant de ce fait une diminution de la part relative de l'indemnité du commissaire enquêteur.

Les budgets des enquêtes "Loi sur l'eau" ne sont pas significatifs, car ils s'appliquent seulement à trois enquêtes particulièrement importantes. À noter, le coût des études pour le SAGE de l'Est Lyonnais (non repris dans le tableau) s'élevant à 632 000 €, alors que l'indemnisation du commissaire enquêteur représentait 2% du coût total de l'enquête.

En valeur absolue, on constate que l'indemnité accordée au commissaire enquêteur est égale, voire inférieure, aux "frais de publication" dans la presse spécialisée.

En conclusion...

Non, l'indemnisation accordée au commissaire enquêteur n'est pas lourde pour le maître d'ouvrage, en regard des autres postes de dépenses induits par la procédure ; elle est encore moins élevée en regard des multiples tâches, missions et responsabilités qui lui incombent.

À ce titre, nous examinerons dans un prochain numéro de "L'enquête publique" la répartition des temps passés restitués par les commissaires enquêteurs dans leur demande d'indemnisation, au regard des multiples tâches accomplies. ■



On l'a vu, l'établissement du dossier représente un poste très important pour certaines enquêtes

Ci-contre, l'armoire métallique réalisée pour contenir le dossier relatif à l'enquête publique "Ligne Rouge / 15 Sud" dans le cadre du Grand Paris Express, le métro du Grand Paris.

